

SEANCE du 9 juin 2015

Convocation le 02.06.2015

L'an deux mil quinze, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Muguette ARVOIS

Absente ayant donné procuration : Muguette ARVOIS a donné pouvoir à Madeleine LAURIER

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les modalités d'organisation des festivités 2015

1. **ACCEPTÉ** la proposition de M. Fabrice FLEURIOT pour l'animation musicale (Disco mobile le soir et orchestre l'après-midi).
2. **DECIDE** de recruter une serveuse pour le service du 14 juillet.

Le programme complet des festivités sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

➤ **APPROUVE** les modalités de répartition du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2015, proposé par la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais.

La répartition de droit commun fixée par l'Etat étant plus défavorable pour les Communes membres de l'EPCI.

Pour mémoire : Depuis la création du FPIC en 2012, le prélèvement pour la commune de SAUDOY représente :

948,48 € en 2012, 2.265 € en 2013, 4.028 € en 2014 et 5.719 € en 2015.

Le prélèvement du FPIC 2015, entre l'EPCI et ses Communes membres, représente un montant global de 469.803 €.

Questions diverses :

Le Maire présente fait part à l'assemblée de l'état d'avancement sur certains dossiers en cours, notamment :

- **Le dossier de réhabilitation de l'école** : Toujours en attente de la notification de subvention DETR pour engager l'appel d'offres. Une simulation d'emprunt à hauteur de 160.000 € a été sollicitée auprès des banques pour connaître la tendance du marché.

Une consultation a été engagée pour le recrutement d'un Bureau de contrôle et d'un coordinateur de sécurité. Le conseil municipal devra se prononcer pour retenir les candidats.

Le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes (CCCS) est prévu au 1^{er} janvier 2016, mais il n'en va pas moins que le bâtiment doit absolument répondre aux normes d'accessibilité en vigueur.

- **ACCESSIBILITE** : Un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) est proposé par l'assemblée délibérante dans le but de permettre la réalisation et/ou la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. Le bureau d'études CORBAVIE présentera au conseil municipal le dossier de l'Ad'AP et celui-ci délibérera pour sa validation avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

- **L'EAU POTABLE** : Le transfert de la compétence est prévu au 1^{er} janvier 2018 à la CCCS et le contrat d'affermage de Saudoy se termine en avril 2016. Une demande de dérogation est sollicitée pour éviter de renégocier un contrat sur une période longue alors même que la commune ne sera plus compétente en la matière. En attente de l'autorisation préalable du contrôle de légalité.

M. Vincent LEGLANTIER propose d'organiser une réunion publique à la rentrée, pour présenter le dispositif « voisins vigilants » à la population. La démarche est approuvée par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Saudoy, le 09 juin 2015



Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER